

# RÉGION SUD



## PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

**PRPGD** – ENQUETE PUBLIQUE 18 MARS/19 AVRIL 2019

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



**Le plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Son élaboration et son suivi sont de la compétence de la Région. Le Plan est le résultat d'un travail de diagnostic et de concertation avec tous les acteurs concernés. Le Plan mis à l'enquête publique concerne l'ensemble du territoire régional. Cette planification aux objectifs ambitieux concerne la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets, les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre et les installations de stockage qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer.**

## LES DÉCHETS EN RÉGION...

- Déchets produits en 2015 21,7 Millions de tonnes
- Collecte déchets ménagers et assimilés : 3,6 Millions de tonnes
- Prévention des déchets : 2,6 Millions d'habitants soit 62 % de la population associée à des actions de prévention
- 84 installations de traitement, 70 centres de regroupement des déchets, 27 installations utilisées hors région

## LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

### **9 ORIENTATIONS RÉGIONALES**

- 1 Définir des bassins de vie pour l'application des principes de proximité et d'autosuffisance appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés et intégrant une logique de solidarité régionale
- 2 Décliner régionalement les objectifs nationaux dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, en cohérence avec les contextes des bassins de vie
- 3 Créer un maillage d'unités de gestion de proximité à l'échelle des 4 espaces territoriaux et anticiper la disponibilité de surfaces foncières pour ces infrastructures/équipements, et spécifiquement pour la valorisation des bio déchets et des déchets inertes
- 4 Favoriser la prévention et le recyclage matière, capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales
- 5 Capturer l'intégralité des flux de déchets dangereux en 2031 (déchets dangereux diffus)
- 6 Mettre en adéquation les autorisations d'exploiter des unités de valorisation énergétique avec leur capacité technique disponible et les utiliser prioritairement pour les déchets ménagers et assimilés résiduels en 2025 et en 2031, en s'assurant de l'optimisation de leurs performances énergétiques, au fur et à mesure des demandes déposées en préfecture par les exploitants
- 7 Introduire une dégressivité des capacités de stockage des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux, dès l'entrée en vigueur de la planification régionale, en cohérence avec les besoins des territoires et disposer de capacités de stockage pour certains types de déchets (déchets ultimes issus d'aléas naturels ou techniques, sédiments et mâchefers non valorisables, alvéoles spécifiques...), au fur et à mesure des demandes déposées en préfecture par les exploitants
- 8 Disposer d'un maillage d'ISDND assurant l'application des principes de proximité et d'autosuffisance aux 4 bassins de vie, intégrant des unités de prétraitement des déchets et limitant les risques de saturation
- 9 Mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte

## OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- En vous rendant sur le site dématérialisé <http://plandechets.maregionsud.fr>
- Dans les 18 lieux d'enquête publique répartis sur le territoire régional
- Sur le site internet de la Région [www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

## PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

LIEUX ET ADRESSES	DATES ET HEURES
<b>Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> Hôtel de la Région, Service Documentation, Bâtiment Présentines, 2 <sup>e</sup> étage – 27 place Jules Guesde <b>13002 MARSEILLE</b>	Mardi 19 mars de 13h à 16h30 Jeudi 11 avril de 9h à 12h Jeudi 18 avril de 13h à 16h30
<b>Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.</b> Cité Yvan Audouard – 5, rue Yvan Audouard <b>13200 ARLES</b>	Mardi 19 mars de 8h30 à 12h Jeudi 11 avril de 13h30 à 17h30 Vendredi 19 avril de 8h30 à 12h
<b>Conseil de Territoire Istres Ouest Provence</b> Chemin du Rouquier <b>13800 ISTRES</b>	Mercredi 20 mars de 14h à 17h30 Mardi 9 avril de 7h30 à 12h Jeudi 18 avril de 7h30h à 12h
<b>Conseil de Territoire du Pays d'Aix</b> 8 place Jeanne d'Arc <b>13100 AIX EN PROVENCE</b>	Lundi 18 mars de 8h à 12h Mercredi 10 avril de 13h30 à 17h Vendredi 19 avril de 13h30 à 17h
<b>Maison de la Région des Alpes de Haute-Provence</b> Les Colonnes – 19, rue Docteur Honnorat <b>04000 DIGNE-LES-BAINS</b>	Lundi 18 mars de 9h à 12h Lundi 8 avril de 9h à 12h Vendredi 19 avril de 14h à 17h
<b>Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon</b> 4, avenue des 3 frères Arnaud <b>04400 BARCELONNETTE</b>	Mercredi 20 mars de 13h30 à 17h30 Mercredi 3 avril de 13h30 à 17h30 Mercredi 17 avril de 13h30 à 17h30
<b>Communauté de communes du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure.</b> Le Grand Carré – 13, boulevard des Martyrs <b>04300 FORCALQUIER</b>	Mardi 26 mars de 8h à 12h Mardi 2 avril de 8h à 12h Mardi 16 avril de 8h à 12h
<b>Communauté de communes Alpes Provence Verdon</b> Antenne de Castellane – 126, avenue Frédéric Mistral <b>04120 CASTELLANE</b>	Mercredi 20 mars de 8h30 à 12h Jeudi 28 mars de 13h à 16h30 Mercredi 10 avril de 8h30 à 12h
<b>Maison de la Région des Hautes-Alpes</b> Site de St Louis – Route de Malcombe <b>05000 GAP</b>	Lundi 18 mars de 13h30 à 17h Vendredi 5 avril de 13h30 à 17h Vendredi 19 avril de 13h30 à 17h
<b>Communauté de communes du Briançonnais</b> 1 rue Aspirant Jan <b>05100 BRIANÇON</b>	Mardi 19 mars de 14h à 17h30 Jeudi 4 avril de 9h à 12h Jeudi 18 avril de 14h à 17h30
<b>Maison de la Région des Alpes-Maritimes</b> Hôtel de ville, 2 <sup>e</sup> étage accueil Région – 5, rue de l'Hôtel de ville <b>06300 NICE</b>	Lundi 18 mars de 9h à 12h Mercredi 3 avril de 14h à 16h Vendredi 19 avril de 14h à 16h
<b>Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse</b> 57, Avenue Pierre Sépard <b>06131 GRASSE</b>	Mercredi 20 mars de 8h30 à 12h15 Vendredi 5 avril de 13h45 à 17h Jeudi 18 avril de 8h30 à 12h15
<b>Communauté d'Agglomération Dracénoise</b> Square Mozart <b>83300 DRAGUIGNAN</b>	Mercredi 20 mars de 8h30 à 12h Mercredi 10 avril de 13h30 à 17h30 Jeudi 18 avril de 13h30 à 17h30
<b>Maison de la Région du Var</b> 7, rue Picot <b>83000 TOULON</b>	Lundi 18 mars de 14h à 17h Lundi 8 avril de 14h à 17h Vendredi 19 avril de 14h à 17h
<b>Communauté d'Agglomération Provence Verte</b> Quartier de Paris – 174, route départementale 554 <b>83170 BRIGNOLES</b>	Mardi 19 mars de 9h à 12h Mardi 9 avril de 14h à 17h Mercredi 17 avril de 14h à 17h
<b>Maison de la Région du Vaucluse</b> 135, avenue Pierre Sépard – MIN d'Avignon Bât D4 <b>84000 AVIGNON</b>	Jeudi 21 mars de 14h à 17h Mercredi 3 avril de 9h à 12h Mercredi 17 avril de 14h à 17h
<b>Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin</b> 1171, avenue du Mont-Ventoux <b>84200 CARPENTRAS</b>	Mardi 19 mars de 13h30 à 16h30 Mercredi 10 avril de 9h à 12h Jeudi 18 avril de 13h30 à 16h30
<b>Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon</b> Chemin de la Boucheyronne <b>84400 APT</b>	Lundi 18 mars de 9h à 12h Mardi 9 avril de 13h30 à 16h30 Vendredi 19 avril de 13h30 à 16h30

## LES RÉUNIONS PUBLIQUES 2019

<b>CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	Hôtel de région Salon d'honneur 27 place Jules Guesde 13002 MARSEILLE	Lundi 25 mars: 17h30 – 20h
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON</b>	Hôtel de la Communauté Salle René Char – 320, chemin des Meinajariés – AGROPARC 84000 AVIGNON	Mardi 26 mars: 17h30 – 20h
<b>CCI NICE-CÔTE D'AZUR</b>	20, boulevard Carabacel 06000 NICE	Jeudi 28 mars: 17h30 – 20h
<b>CAMPUS PORTE D'ITALIE</b>	Amphithéâtre FA110 70, avenue Roger Devoucoux 83000 TOULON	Lundi 1 <sup>er</sup> avril: 17h30 – 20h
<b>DOMAINE DE CHARANCE</b>	Quartier Charance 05000 GAP	Mardi 2 avril: 17h30 – 20h
<b>IUT AIX-MARSEILLE</b>	19, b <sup>d</sup> Saint-Jean Chrysostome 04000 Digne-les-Bains	Mardi 4 avril: 17h30 – 20h

## COMMENT ET OÙ DONNER SON AVIS ?

- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête publique
- Par mail [planregionaldechets@maregionsud.fr](mailto:planregionaldechets@maregionsud.fr)
- Sur le registre dématérialisé <http://plandechets.maregionsud.fr>
- Par courrier à M. le Président de la commission d'enquête PRPGD – Hôtel de la Région  
Service Environnement et Biodiversité – 27 place Jules Guesde – 13481 Marseille Cedex 20
- En vous rendant aux permanences de la commission d'enquête

## CONTACTS

Service Environnement – Biodiversité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Mme D. Azermai**

Responsable administratif et juridique du projet  
Tél. 04 88 10 76 59  
[dazermai@maregionsud.fr](mailto:dazermai@maregionsud.fr)

**Mme Y. Knoppers,**

Responsable Communication du projet  
Tél. 04 88 73 69 63  
[yknoppers@maregionsud.fr](mailto:yknoppers@maregionsud.fr)

## PERMANENCES

Les permanences des commissaires enquêteurs permettent aux administrés un accompagnement dans le dépôt de leur requête. En dehors de ces permanences, le public pourra déposer ses observations aux jours et horaires d'ouverture des lieux de concertation ou via le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : <http://plandechets.maregionsud.fr>

Pour plus d'infos: [maregionsud.fr](http://maregionsud.fr)

